COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_041

~~~~~~

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11
Date de convocation : 5 septembre 2025

PRESENTS : *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca (arrivée en cours de séance), DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre*

ABSENTS EXCUSES : *CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise), BACQUET Fantine*

ABSENT : *PETIT-JEAN Aurélien*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu la réalisation des travaux suivants en forêt communale : plantation de 800 mélèzes dans la parcelle 16 suite au dépérissement d'un peuplement d'épicéas scolytés. Le montant des travaux s'élève à 8 170,00 € HT.
Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 60%, soit 4 902,00 € dans le cadre de son plan Forêt permettant de répondre aux enjeux de la filière forêt-bois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour ces travaux dans le cadre du plan Forêt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
~~~~~~

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean TUPIN-BRON

La secrétaire de séance,
Françoise MARTIN

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en préfecture le
et publication du